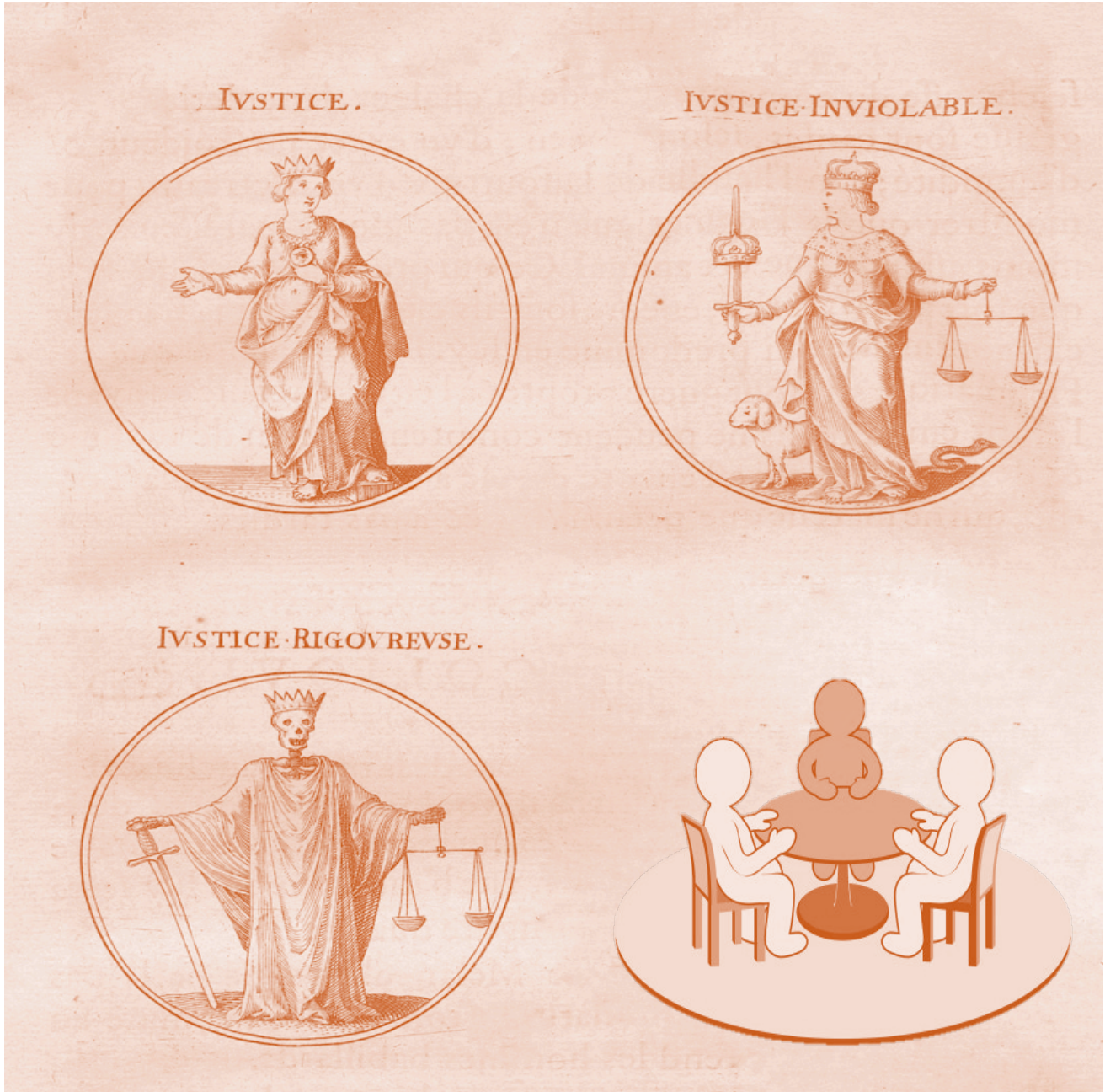


Le rôle du juge en matière de modes alternatifs de règlement des différends Regards croisés Québec, Suisse, France



Sous le haut-patronage de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la justice

Jeudi 11 octobre

Contextes sous la présidence de Louis MARQUIS

- 10h *Accueil et discours introductif des responsables scientifiques*
Isabelle BIERI, Juge de première instance canton de Neuchâtel, membre fondatrice du comité de GEMME Suisse et membre de du Conseil d'administration de GEMME Europe (Suisse)
Louis MARQUIS, Ad. E., arbitre et médiateur, professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Sherbrooke (Canada)
Catherine TIRVAUDEY, Maitre de conférence à l'Université de Franche-Comté, directrice de l'UFR SJEPEG
- 11h *Le juge et l'amiable. Perspectives historiques*
Boris BERNABÉ, professeur à l'Université Paris Saclay
- 11h 30 *Conciliation, médiation droit collaboratif, quel rôle pour le juge ? Approche comparatiste, état du droit positif*
Arthur OULAI, Professeur agrégé à l'Université de Sherbrooke (Canada)
- 12h *Pause déjeuner*

Pourquoi choisir les MARD sous la présidence de Filali OSMAN Professeur à l'Université de Franche-Comté

- 14h *Du juge décideur au juge conciliateur au juge médiateur*
Béatrice BLOHORN-BRENNEUR, Présidente de chambre honoraire, présidente de GEMME, GEMME-France et CIMJ.
- 14h30 *Le juge les MARD et l'accès à la justice*
Catherine TIRVAUDEY
- 15h *Le juge les MARD et l'accès à une justice de qualité*
Louis MARQUIS
- 15h30 *Pour le juge, pourquoi recourir à un MARD*
Muriel BARRELET, juge au tribunal régional des montagnes et du Val-de-Ruz (Suisse)
- 16h-16h20 *Pause*

L'avocat et le citoyen à l'ère du nouveau juge-MARD sous la présidence de Isabelle BIERI

- 16h20 *Table ronde. Perspective comparée, avec **Hélène de KOVACHICH**, Juge administrative du Tribunal administratif du Québec et fondatrice de la clinique de la médiation de l'Université de Montréal (Canada); **Marie-Pierre de MONTMOLLIN**, Juge au tribunal cantonal de Neuchâtel, membre du réseau international de juge de La Haye (Suisse); **Anne-Carine ROPARS-FURET**, avocate au Barreau de Paris et **Pierre MULLER**, Ancien Juge au Tribunal cantonal vaudois (Suisse)*
- 17h30 *Fin des travaux de la première journée*

Vendredi 12 octobre 2018

**Le juge acteur de MARD aspects techniques
sous la présidence de Hélène de KOVACHICH**

- 9h *Accueil*
- 9h30 *Le juge prescripteur de MARD (Quel MARD pour quel litige, à quel moment de la procédure, le choix du tiers, l'objet de l'amiable)*
Bernard BANGRATZ, Premier Président de la Cour d'appel de Besançon
- 10h *L'office de juge médiateur*
Lise CASAUX-LABRUNÉE, Professeur à l'Université de Toulouse-Capitole
- 10h30 *L'absence d'accord, la rupture de la médiation, conséquences procédurales*
Isabelle BIÉRI
- 11h *Pause*
- 11h20 *La rédaction de l'accord*
Catherine DELFORGE, Professeure de droit privé, Université Saint-Louis, Bruxelles (Belgique)
- 11h 50 *L'homologation de l'accord amiable*
Didier CHOLET, Maître de conférences à l'Université du Maine
- 12h20 *Le contentieux des clauses de règlement amiable*
Nicolas GERBAY, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne
- 13h *Pause déjeuner*

**La transformation du rôle du juge par les MARD
sous la présidence de Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, Directrice du CRJFC**

- 14h30 *Une perspective québécoise du juge acteur de MARD : aspects techniques*
Pierre J. DALPHOND, Ancien juge doyen de la Cour d'appel du Québec (Canada)
- 15h *Le juge acteur du MARD: quelles transformations de la fonction de juger pour quelle justice?*
Georges Auguste LEGAULT Professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke (Canada)
- 15h30 *Justice prédictive et développement de l'amiable, quels liens ?*
Boris BARRAUD, docteur en droit, enseignant à l'Université de Bourgogne
- 16h *Quelle formation pour quels juges demain ?*
Philippe BERTRAND, magistrat, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Pau
- 16h30 *Fin des travaux*

L'enjeu de la réflexion proposée par le colloque est de préciser l'articulation qui peut exister entre justice étatique et mode amiable de règlement des différends. Alors que certains soutiennent qu'ils sont étrangers l'un à l'autre et doivent le rester, tandis que d'autres font valoir qu'ils font partie intégrante de l'offre de justice, une réflexion sur la nature exacte des liens qu'ils entretiennent s'impose et l'étude du rôle du juge acteur central de la justice est à cet égard éclairant. Il s'agit ici de poursuivre l'exploration d'un paradoxe français dans le domaine des modes amiables de résolution des différends. La France est un des rares pays à avoir mis en place autant d'outils pour le règlement amiable, procédure participative, droit collaboratif, médiation conventionnelle et judiciaire et conciliation conventionnelle et judiciaire. Pourtant, il est l'un de ceux où le règlement amiable est le moins utilisé. Il convient de rechercher la cause de ce que l'on peut qualifier de dysfonctionnement ou de non-fonctionnement. L'étude de la situation française et le regard croisé des professionnels de la justice et des universitaires est indispensable. Les regards de deux pays francophones, et partageant pour partie le même système de droit processuel, seront riches d'enseignements : l'un immédiatement voisin, la Suisse ; l'autre, le Canada, très en pointe sur le développement des modes amiables, à telle enseigne que l'office du juge en est profondément remanié.

Lieu du colloque

UFR des Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion (SJEPG)

45 D Avenue de l'Observatoire, Besançon – Amphithéâtre Cournot

Informations et inscriptions obligatoires

Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté - UFR SJEPG

45 D avenue de l'Observatoire – 25030 Besançon Cedex

contact-crjfc@univ-fcomte.fr – 03.81.66.66.08

Site Internet du CRJFC : <http://crjfc.univ-fcomte.fr>

Gratuit (étudiants sur justificatif et magistrats)

170 euros (déjeuner compris – Barreau de Besançon)

200 euros (déjeuner compris – Formation continue hors Barreau de Besançon)

Direction scientifique

Isabelle BIERI, GEMME (Suisse)

Louis MARQUIS, Université de Sherbrooke (Canada)

Catherine TIRVAUDEY, Université de Franche-Comté